

PROGRAMME POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST – PAFAO

«Éclairer les décideurs ouest-africains sur le rôle des organisations interprofessionnelles pour alimenter les marchés urbains»

## FICHE 2 : Mise en place des OIP

### INTRODUCTION

*Le niveau d'efficacité des organisations interprofessionnelles (OIP) est entre autres influencé par la qualité du processus à travers lequel elles ont été mises en place. En effet, il n'est pas rare de constater des insuffisances de capacités tant au niveau des acteurs des filières qu'au niveau des structures d'accompagnement (projets, services déconcentrés de l'État, etc.) relativement à la maîtrise du processus de mise en place d'une OIP. Le processus de mise en place, mal conduit, donne lieu à des organisations peu structurées avec des acteurs peu intéressés ou à peine conscients de leur appartenance à une entité. Cette fiche « **Mise en place des OIP** » présente les différentes étapes dans le processus de mise en place d'une OIP, les approches de structuration des acteurs et enfin les éléments relatifs à la formalisation d'une OIP. La fiche met également en exergue les défis importants qui se posent dans le processus de mise en place d'une OIP dans le contexte des filières agricoles.*

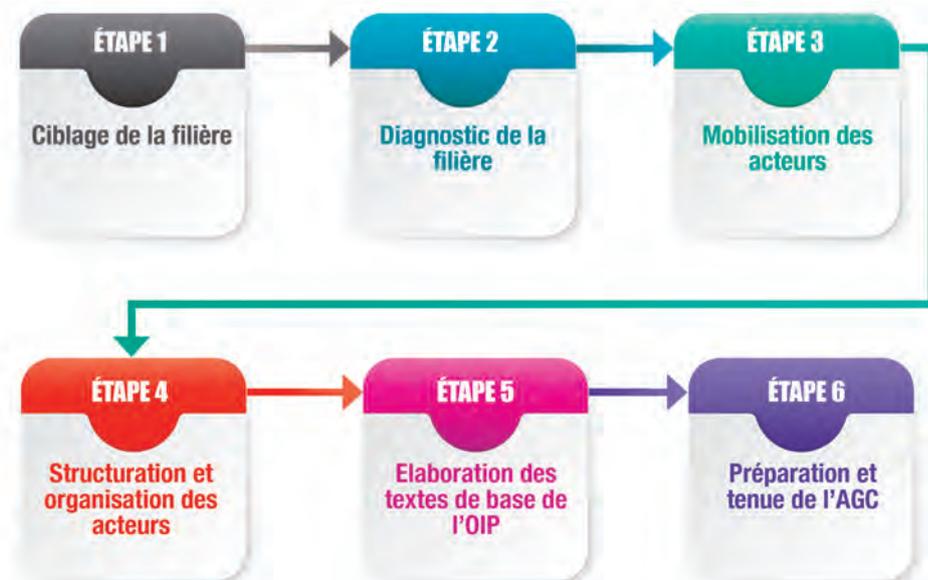


Réalisé avec le soutien de :



# 1. MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES : PRINCIPALES ÉTAPES

Les organisations interprofessionnelles (OIP) constituent l'une des principales formes d'organisations qui animent le secteur agricole. Elles sont fondées sur la volonté d'impliquer les différents maillons dans les problèmes de la filière à tous ses stades (production, transformation, commercialisation et distribution). Spécifiquement, elles s'organisent autour de la coordination d'activités complémentaires, et d'échanges entre acteurs au sein d'une filière et le reste de l'économie. De ce fait, elles font intervenir une diversité d'acteurs qui interagissent en vue de la satisfaction des intérêts de différentes parties prenantes de la filière. Le processus de mise en place d'une OIP regroupe six (06) principales étapes (*Figure 1*).



**FIGURE 1: PRINCIPALES ÉTAPES DE MISE EN PLACE D'UNE OIP**

- **Étape 1 : ciblage de la filière.** L'étape du ciblage de la filière constitue l'étape de démarrage du processus de mise en place de l'OIP. Elle consiste en la détermination dans la filière indiquée, du produit ou groupe de produits devant faire l'objet de la mise en place d'une OIP.
- **Étape 2 : diagnostic de la filière.** À cette étape, une cartographie détaillée de la filière est réalisée. Elle part de l'identification des familles professionnelles existantes (aussi bien celles qui sont déjà organisées et celles qui ne le sont pas) au sein de la filière et des acteurs qui les composent et va jusqu'à l'analyse des performances, enjeux, potentialités, opportunités, menaces, contraintes etc. qui se rapportent à la filière. Une identification des acteurs indirects est également réalisée de même que la délimitation géographique relative à la filière (zones de production, de transformation, marchés d'écoulement etc.)
- **Étape 3 : mobilisation des acteurs.** Les acteurs identifiés sont mobilisés à travers l'organisation par un comité dûment responsabilisé, des séances d'informations et de sensibilisation sur les textes et le processus de mise en place des interprofessions (concertations locale et régionale). Des séances de restitution de ces activités aux acteurs à la base sont fortement encouragées. L'un des principaux points des dites sensibilisations se rapporte à la clarification sur les centres d'intérêt au niveau de la filière en général et des différents acteurs qui la composent en particulier.
- **Étape 4 : structuration et organisation des acteurs de la filière.** Il s'agit à cette étape de procéder à la constitution légale des organisations au sein des différentes familles professionnelles de la filière. L'accent est mis sur la clarification des missions des dites organisations, auprès des différents acteurs. Ensuite, les délégués au niveau des faitières des organisations mises en place au sein des familles sont identifiés.

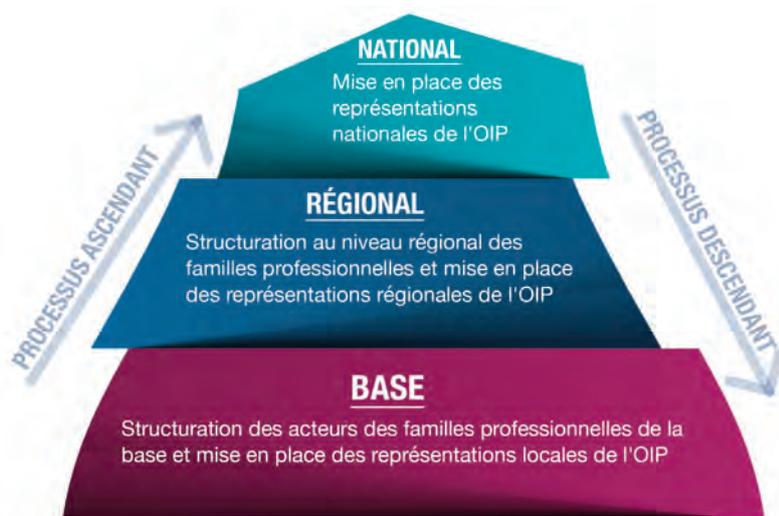
- **Étape 5 : élaboration des textes de base de l'OIP.** Un comité de rédaction est mis en place et se charge de l'élaboration des projets des textes de base notamment les statuts et le règlement intérieur de l'organisation. Ces différents projets de textes sont diffusés et partagés au sein des acteurs et aussi des personnes ressources en vue de recueillir les amendements pour les améliorer.
- **Étape 6 : préparation et tenue de l'Assemblée générale constitutive (AGC).** La tenue de l'AGC est l'étape qui marque la mise en place effective de l'organisation. Dans le cadre de sa préparation, des formations sont faites aux délégués et représentants à divers niveaux sur leurs rôles et responsabilités. Les projets des textes statutaires leur sont transmis avant la tenue de l'AGC pour étude. À l'occasion de l'AGC, les différents projets sont révisés et adoptés. Il est ensuite procédé à l'élection des membres des différents organes d'administration et de gestion de l'organisation conformément aux prescriptions des textes adoptés.

Suite à toutes ces différentes étapes où l'on note souvent la présence de consultants ou des techniciens de l'État qui jouent le rôle d'accompagnement et de facilitation, une demande de récépissé est adressée aux autorités en vue de marquer la déclaration de l'existence de l'organisation.

Il faut cependant souligner que de façon pratique, le processus de mise en place des OIP en Afrique de l'Ouest présente parfois des trajectoires de création qui ne suivent pas obligatoirement les étapes citées. Par exemple, lorsqu'on se réfère au processus de création de certaines OIP, les premières étapes de ciblage et de diagnostic se font de façon intuitive, les acteurs étant eux-mêmes conscients des enjeux en cours et des acteurs à mobiliser dans la concertation.

## 2. STRUCTURATION ET MOBILISATION DES ACTEURS D'UNE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE : APPROCHES ET NIVEAUX

Du fait de la diversité des acteurs qui les composent et des objectifs assignés, la mise en place des OIP est sujette à un processus de regroupement et de structuration des différents acteurs à différents niveaux. De l'analyse des expériences en matière de mise en place des OIP, notamment en Afrique de l'Ouest, il ressort deux principales approches méthodologiques pour trois niveaux de structuration (**Figure 2**).



**FIGURE 2 : STRUCTURATION DES ACTEURS DES OIP**

Les niveaux de structuration se rapportent à une segmentation géographique. L'on distingue les acteurs à la base (niveau local), ceux régionaux et enfin les acteurs au sommet (niveau national). La première approche de structuration est celle qui suit un processus ascendant en partant de la structuration des acteurs des familles professionnelles et de la mise en place des instances de l'OIP depuis la base vers le sommet. La seconde approche évolue en sens inverse (descendant).

L'approche qui part de la base vers le haut, est la plus rencontrée dans les expériences de mise en place des OIP. Elle est d'ailleurs la plus recommandée parce qu'elle s'appuie sur une prise de conscience et une volonté des différents acteurs à la base, et renforce la représentativité et la légitimité de l'OIP.

### 3. FORMALISATION D'UNE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE

De façon factuelle, les OIP peuvent se constituer indépendamment des pouvoirs publics, bien que ceux-ci jouent un rôle non négligeable en matière d'incitation au regroupement des acteurs. Une OIP peut donc très bien mener des actions sans que l'État n'intervienne. Dans ce contexte, les décisions et cotisations ne s'imposent qu'à ceux qui ont choisi d'adhérer de manière volontaire à la structure, souvent associative. En effet, à l'image du modèle des OIP à la française généralement reproduit en Afrique de l'Ouest, une interprofession est une personne morale de droit privé volontairement constituée. La reconnaissance officielle en tant que OIP est sujette à l'obtention d'un relevé d'enregistrement délivré par l'État. Les modalités d'obtention de ce relevé, qui constitue le document de référence en matière de formalisation des OIP varient suivant le cadre juridique et réglementaire mis en place au plan national. Toutefois, il s'observe de plus en plus de points de similitudes, notamment du fait des initiatives visant l'harmonisation des pratiques et des prescriptions au sein des communautés sous-régionales. Fort de cela, l'on distingue généralement les exigences ci-après :

- animation de l'OIP pendant au moins 2ans ;
- production des PV, des rapports d'activités/sessions des deux dernières années ;
- préparation et constitution du dossier (avec des pièces spécifiques à fournir) ;
- dépôt du dossier de demande d'enregistrement de l'OIP au niveau de l'instance agréée (généralement le ministère en charge de l'agriculture et/ou de l'élevage) ;
- suivi du dossier en vue de répondre aux demandes d'informations complémentaires ou de corrections sur les différentes pièces fournies dans le dossier.

Le principal avantage de la reconnaissance officielle d'une OIP est l'accompagnement dont cette dernière bénéficie auprès de l'État et aussi des partenaires techniques financiers. Cet accompagnement peut se décliner sous plusieurs formes : l'élaboration et le financement du plan d'action pour l'OIP, le renforcement institutionnel (élaboration des manuels de procédures, formations aux membres et aux élus, etc.), le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources, etc.

### 4. DÉFIS EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES

La mise en place d'une interprofession est sujette à un certain nombre de défis qui relèvent tant des questions de ressources financières que des questions de leadership et d'organisations des acteurs. Les principaux défis identifiés à travers l'analyse des expériences de mise en place des OIP se présentent comme suit :

- l'existence de rivalité aussi bien au niveau des acteurs, des familles professionnelles que des régions/localités. Ces rivalités suscitent assez souvent des problèmes de parité et de conflits d'intérêt au niveau des localités et aussi entre les familles ;
- l'absence de cohésion et d'esprit de coopération dans les familles professionnelles. Nombre d'acteurs ne se sentent pas particulièrement concernés par les organisations mises en place d'où le désintérêt qui s'observe assez souvent chez les acteurs ;
- l'insuffisance d'information sur le cadre législatif et réglementaire des OIP d'une part et sur le processus de constitution d'autre part. Ceci donne lieu à des confusions dans la mise en place et au ralentissement du processus, source de découragement de certains acteurs ;

- l'insuffisance de capacités des acteurs, la faible organisation des familles professionnelles ;
- l'insuffisance ou l'indisponibilité des ressources financières pour conduire convenablement les différentes étapes du processus de mise en place de l'OIP.

Dans leur ensemble, ces défis affectent considérablement le processus de mise en place des OIP, ce qui conduit à la constitution d'OIP peu performantes avec des acteurs à peine intéressés et des familles professionnelles (pourtant importantes) inexistantes en leur sein. L'une des recommandations qui découlent de ceci est de veiller à réaliser un bon ciblage et un bon diagnostic de la filière en vue d'identifier tous les acteurs et aussi d'analyser convenablement les enjeux en lien avec les différents maillons de la filière. La mise en place d'un cadre de concertation et d'apprentissage, où des acteurs impliqués dans le processus de mise en place de l'interprofession sont continuellement formés et préparés à la vie interprofessionnelle, constitue aussi une approche permettant d'aboutir à une organisation dynamique avec des membres suffisamment sensibilisés et très bien outillés pour conduire les activités.

Ces outils pédagogiques que sont les « fiches » visent, sous un format court et illustré, à éclairer les acteurs du monde agricole plus spécifiquement dans le contexte ouest-africain, sur quelques enjeux autour des OIP.

Ce travail est en premier lieu destiné à des « médiateurs » dont le but est d'informer et de transmettre des connaissances sur les OIP à un public de cadres issus des OP, des ONG ou des administrations ouest-africaines. Pour cette raison, il prend majoritairement en compte le contexte et les spécificités des modèles d'OIP en Afrique de l'Ouest bien que des références à d'autres modèles d'OIP dans le monde soient faites.

Il n'y a pas de connaissances spécifiques à avoir pour l'utilisation de ces fiches. Toutefois, les lecteurs qui n'ont pas certaines connaissances générales sur l'organisation et les acteurs des filières agricoles éprouveront quelques difficultés à comprendre le contenu des fiches. Les références bibliographiques indiquées dans la note introductive peuvent être utiles pour approfondir certains points.